

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE
FACULTÉ DES SCIENCES

UNIVERSITÄT FREIBURG SCHWEIZ
MATHEMATISCH-NATURWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT

Plan d'études pour l'obtention du

**Master of Science en
sciences du sport**

options :
- enseignement
[- recherche]
[- sport et santé]

Accepté par la Faculté des Sciences le 31 mai 2010



Table des matières

Table des matières	2
1 Généralités.....	3
1.1 Titres universitaires et voies d'études	3
1.2 Structure générale des études	4
1.3 Compétences acquises	4
1.4 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS	5
1.5 Langues d'enseignement.....	5
1.6 Ethique scientifique	6
1.7 Règlements et informations complémentaires.....	6
2 Master of Science en sciences du sport, option enseignement	7
2.1 Unités d'enseignement du MSc	7
2.1.1 Programme de l'option « Enseignement ».....	7
2.2 Examen du MSc et validation	7
2.3 Travail de MSc et validation	8
2.4 Passerelles d'accès aux études du MSc-Sport-E	8
2.4.1 Procédure d'admission.....	8
2.4.2 Passerelles standards.....	8
Annexe : Formation pratique – méthodologique	9
Tableau de synthèse des unités d'enseignement de master.....	9

1 Généralités

Ce plan d'études contient toutes les informations nécessaires aux étudiant-es qui souhaitent entreprendre des études de niveau Master en sciences du sport à l'Université de Fribourg. Il est soumis aux conditions du *Règlement du 2 février 2004 pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science de la Faculté des sciences* (appelé ci-après règlement).

Le **Master of science en sciences du sport** est conçu et organisé en collaboration avec la Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM sur la base de la Convention entre l'HEFSM et l'Université de Fribourg pour un *Joint-Master of Science in Sportwissenschaften*.

1.1 Titres universitaires et voies d'études

La Faculté des sciences décerne, aux étudiant-es qui ont accompli avec succès leurs études, le titre officiel suivant :

- **Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, Université de Fribourg**
 - orientation : enseignement (appelé ci-après BSc-Sport-E)
 - orientation : santé – performance – recherche (appelé ci-après BSc-Sport-SPR)
- **Master of Science en sciences du sport, Université de Fribourg**
 - option : enseignement (appelé ci-après MSc-Sport-E)
 - *[D'autres options seront proposées dès 2011.]*

Ce plan d'études concerne la filière « Enseignement ». D'autres filières seront proposées ultérieurement, en particulier pour la poursuite des études après le BSc en sciences du sport et de la motricité, orientation santé – performance – recherche.

La voie d'études du BSc-Sport-E offre une formation de base dans les sciences du sport et de la motricité et permet l'acquisition d'une seconde branche d'enseignement. Les connaissances générales et la méthodologie qu'elle apporte constituent un bagage nécessaire pour des orientations professionnelles variées en liens avec l'enseignement de l'éducation physique et du sport à l'école. Ce BSc dispense aussi la formation essentielle et indispensable pour la poursuite des études scientifiques plus approfondies conduisant à différents types de MSc en sciences du sport, ainsi qu'au *MA en sciences de l'éducation pour l'enseignement au secondaire I*, dans sa variante à 120 ECTS (cf. Formation pédagogique et professionnelle DAES I).

La voie d'études du MSc-Sport offre la possibilité d'approfondir la formation en sciences du sport ainsi que de se spécialiser dans un domaine particulier. Le MSc en sciences du sport donne une ouverture vers diverses formes d'activités professionnelles dans la recherche, l'enseignement. Il ouvre la voie aux études doctorales. Le MSc-Sport-E constitue une branche d'enseignement principale au sens du *Règlement du 26.10.2006 pour l'obtention du Diplôme d'aptitude à l'Enseignement Secondaire II (DAES II)*. Pour l'accès à cette formation, l'acquisition d'une 2^{ème} branche d'enseignement est nécessaire (*Règlement d'exécution du 14.12.2009 du règlement du 26.10.2006 pour l'obtention du diplôme d'enseignement au secondaire II (DAES II)*).

Sont admis au MSc en sport les titulaires d'un titre de BSc en sciences du sport de l'Université de Fribourg ou d'un titre jugé équivalent par la Faculté (Art. 7 du règlement). Les détenteurs d'un diplôme académique acquis dans une autre discipline ou d'un diplôme d'une HES dans la même discipline peuvent être admis aux études de MSc sur décision de la Faculté des sciences. Des prestations complémentaires préalables peuvent être exigées (cf. chapitre 2.4).

1.2 Structure générale des études

Les études de MSc sont composées **d'unités d'enseignement (UE)** telles que les cours, les exercices, les séminaires, les workshops, les cours avec travaux pratiques, etc. À chaque UE est associé un nombre de **points ECTS** (*European Credit Transfer System*) transformables par des évaluations (p. ex. des épreuves) en crédits ECTS. Les études de MSc exigent l'acquisition de 90 crédits ECTS (correspondant à 3 semestres d'études à plein temps).

Les études de MSc en sciences du sport se composent de cours, de séminaires, de workshops méthodes scientifiques, de cours thématiques, de cours avec travaux pratiques, etc. et d'un **travail de Master**. Les UE suivies dans la voie d'études du MSc ne peuvent être évaluées et validées (voir 1.4) qu'après la réussite du BSc.

Pour mener l'étudiant-e au MSc, le plan d'études prévoit des UE sous diverses formes :

- Les **cours** initient à la rigueur et à la démarche scientifique. Ils permettent d'acquérir les connaissances essentielles et de comprendre les concepts fondamentaux. Ils mènent à la méthodologie et à la réflexion scientifique. Ils contribuent à acquérir les connaissances nécessaires et à comprendre les concepts fondamentaux. Lors des études Master, les cours servent de manière croissante à présenter les études scientifiques et à démontrer aux étudiants la différence entre le savoir dispensé par les manuels et les gains de connaissances acquis par les découvertes scientifiques.
- Les **séminaires** servent à assimiler et à approfondir théoriquement les matières enseignées. Les étudiants reçoivent des sujets, respectivement des indications littéraires par rapport à des thèmes définis qu'ils développent au moyen de présentations élaborées. Le but premier n'est donc pas d'approfondir les contenus enseignés, mais bien d'acquérir de nouvelles connaissances, d'appréhender un thème de manière autonome, de procéder à des recherches littéraires et de s'accoutumer la didactique du savoir-faire technique de la présentation.
- Les **workshops méthodes scientifiques** suivis au cours des études Master reposent sur les workshops des études Bachelor et constituent des démarches expérimentales ou théoriques importantes en vue de résoudre un problème concret. C'est la raison pour laquelle ils forment la base pour les travaux scientifiques Master. Ils offrent l'occasion d'appliquer au laboratoire des techniques spécifiques à des exemples réels.
- Les **cours thématiques** englobent les enseignements qui visent le développement de compétences transversales et l'étude des pratiques sociales de références, objet d'enseignement.
- Les **cours avec travaux pratiques** portent sur l'étude et la pratique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.
- Le **travail de Master** constitue l'achèvement des études Master. Au cours de ces études, des facultés analytiques et théoriques devant permettre l'accès aux travaux scientifiques sont enseignées et l'étudiant est préparé à s'adapter de manière ouverte et créative aux nouvelles exigences de la vie professionnelle. Le mémoire Master sert précisément à vérifier ces qualifications. De manière autonome, l'étudiant Master doit alors élaborer selon la méthodologie scientifique un sujet appartenant à un domaine spécifique des sciences du sport. Dans le cadre de ce travail, l'étudiant doit livrer la preuve qu'il est apte à appliquer le savoir et les modèles théoriques acquis lors de ses études à un problème concret et généralement lié à la pratique.

1.3 Compétences acquises

Avec l'obtention d'un **MSc en sciences du sport**, l'étudiant-e aura élargi et approfondi ses connaissances et ses compétences dans sa discipline principale ainsi qu'en anglais scientifique. Il aura démontré sa capacité à mobiliser ses savoirs dans un projet de recherche. Il aura ainsi acquis une maturité scientifique lui permettant de travailler de manière indépendante, ou de s'intégrer dans un groupe de travail spécialisé ou interdisciplinaire. Il saura faire preuve de créativité,

d'esprit critique et sera capable de communiquer ses idées, ses points de vue et ses projets dans sa langue et en anglais.

Grâce à une **formation trilingue** intégrée, l'étudiant-e aura enrichi son vocabulaire spécifique dans trois langues et développé la capacité de dialoguer, dans ses branches d'études, avec des spécialistes aussi bien en français qu'en allemand ou en anglais.

1.4 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS

L'acquisition des crédits ECTS passe par trois étapes : l'évaluation des UE, le regroupement des UE en paquets de validation et la validation des crédits ECTS.

D'une manière générale, chaque unité d'enseignement (UE) est évaluée individuellement.

L'évaluation des cours et des cours avec travaux pratiques se fait par des épreuves orales, écrites ou pratiques dont la durée est fixée dans une annexe à ce plan d'études.

L'évaluation des séminaires, des workshops méthodes scientifiques, des cours thématiques, se fait suivant des critères (nombre de rapports rendus, travail écrit, présentation de travaux etc.) communiqués en début de semestre. Les épreuves se déroulent durant trois sessions d'examens (printemps, été, automne) à l'exception des épreuves des cours avec travaux pratiques, évaluées en principe à la fin du cours.

Pour chaque épreuve, l'étudiant-e s'inscrit dans les délais prescrits au Décanat de la Faculté des sciences par l'intermédiaire du programme GestEns (www.unifr.ch/science/gestens). L'épreuve porte sur la matière de l'UE telle qu'elle a été enseignée la dernière fois. En cas d'exception, celle-ci sera communiquée par le Département et/ou par l'enseignant responsable. L'échelle des notes s'étend de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Une épreuve dont la note est inférieure à 4 peut être répétée une seule fois au plus tôt lors de la session d'examens suivante.

Les **paquets de validation** regroupent plusieurs UE qui peuvent être évaluées séparément. Le nombre de paquets est fixé par l'Art. 18 du règlement et leur contenu est précisé par ce plan d'études.

La **validation des crédits ECTS** (Art. 19 du règlement) consiste à transformer les points ECTS attribués à chaque UE en crédits ECTS pour autant que :

- La moyenne pondérée des notes des épreuves du paquet de validation soit d'au moins 4.0. La pondération est fournie par le nombre de points ECTS attribué aux UE d'une épreuve.
- Les critères d'évaluation des UE non examinées (travaux pratiques, exercices, etc.) aient été remplis.
- Il n'y ait aucune note égale à 1.

On dira dans ce cas que le paquet est validé et que les points ECTS sont transformés en crédits. À ce stade, sur demande de l'étudiant-e et après paiement de la taxe d'examen, une attestation indiquant les résultats des évaluations et le nombre de crédits acquis sera délivrée par le Décanat (Art. 22 du règlement).

1.5 Langues d'enseignement

Les enseignements des études de MSc sont donnés en français, en allemand, ou en anglais. Les examens ainsi que les travaux écrits (rapports de travaux pratiques, travail de master, etc) peuvent être effectués, au choix, en français, en allemand ou en anglais.

1.6 Ethique scientifique

Les principes d'éthique font partie intégrante de la formation scientifique. Les règles internationalement admises doivent être respectées lors de l'élaboration et la rédaction de tout travail scientifique (projet, séminaire, rapport, etc.). En particulier, toute source externe d'information (articles, communications orales, page web, etc.) doit être correctement citée.

1.7 Règlements et informations complémentaires

De plus amples informations concernant les études en sciences du sport et de la motricité sont contenues dans les documents suivants que vous pouvez télécharger ou obtenir auprès du Secrétariat du Département de médecine de la Faculté des sciences ou de celui de l'Institut du sport, Université de Fribourg, CH-1700 Fribourg :

- Règlement concernant l'admission à l'Université de Fribourg (www.unifr.ch/rectorat/reglements)
- Règlement pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science (www.unifr.ch/science)
- Offre d'études de l'Université de Fribourg (www.unifr.ch/guide)
- Programme des cours de l'Université de Fribourg (www.unifr.ch/main/programmecours)
- Conditions d'accès aux études en sciences du sport et de la motricité (<http://www.unifr.ch/sport/fr/formation/>)
- Directives de participation aux cours pratique-méthodologique.
- Base de données des Unités d'Enseignement (<http://gestens.unifr.ch>)
- Affichage des dates des sessions d'examens de la Faculté des Sciences pour l'année académique en cours.

Enfin, chaque étudiant-e dispose d'un espace personnel sécurisé, accessible avec le mot de passe de la messagerie de l'Université. Cet espace est atteignable par le lien « Connexion » de la page www.unifr.ch/science/gestens. Il permet l'inscription aux cours, l'inscription aux examens, la visualisation des résultats enregistrés, la mise en route de la procédure d'attestation, etc.

2 Master of Science en sciences du sport, option enseignement

[Version 2010, paquets de validation : MSc1-SP.2501, MSc2-SP.5001]

Le programme du MSc-Sport-E s'étend sur un an et demi d'études et équivaut à 90 ECTS. Les unités d'enseignement de la 1^{ère} année totalisent 60 ECTS. Elles sont constituées de cours, de séminaires, de workshops méthodes scientifiques, de cours thématiques, de cours avec travaux pratiques et d'une préparation au travail de Master. Elles dispensent des connaissances en sciences du sport à un niveau avancé et sont suivies en partie à Macolin (lundi et mardi) et en partie à Fribourg (jeudi et vendredi). Les études du MSc se terminent par le travail de Master de 30 ECTS, qui inclut la rédaction d'une thèse de Master.

Les UE du MSc ne peuvent être évaluées et validées qu'après l'obtention du certificat de BSc.

2.1 Unités d'enseignement du MSc

2.1.1 Programme de l'option « Enseignement »

Code	Unité d'enseignement	semestre	heures	ECTS
Formation scientifique (38 ECTS)				
SP.1002	Science du mouvement et biomécanique	SA	2	3
SM.1003	Science de l'entraînement	SA	2	3
SM.1004	Sciences de l'éducation	SA	2	3
SM.1005	Communication	SA	2	3
SM.1105	Séminaire en communication	SA	2	4
SM.1204	Workshop en sciences de l'éducation et en psychologie	SA	2	4
SP.1001	Psychologie avancée du sport	SP	2	3
SP.1102	Séminaire en sciences du mouvement et de l'entraînement	SP	2	4
SM.1104	Séminaire en sciences de l'éducation	SP	2	4
SP.1202	Workshop en sciences du mouvement et de l'entraînement	SP	2	4
SP.1301	Méthodes quantitatives avancées	SP	2	3
Formation pratique – méthodologique (22 ECTS)				
SM.20xx	Cours thématique	SA/SP	C. bloc	2 x 3
SM.2101	Analyse et traitement didactique de pratiques sportives	SA/SP	3	6
–	Pratiques sportives (cours à choix selon tableau de synthèse en annexe)	SA/SP		10
SP.5001	Travail de master			30
				90

2.2 Examen du MSc et validation

L'ensemble des UE du MSc à l'exception du travail de Master (SP.5001) constitue le **paquet de validation MSc1** qui donne droit à 60 crédits ECTS.

2.3 Travail de MSc et validation

Le travail de Master correspond à l'UE SP.5001 (Master's thesis). Il constitue le **paquet de validation MSc2** d'une valeur totale de 30 ECTS. Sa durée prévue est de 6 à 12 mois. Il débute dans le courant du 2^{ème} semestre et s'étend sur tout le 3^{ème} semestre. C'est un travail de recherche, d'une envergure relativement modeste, que l'étudiant-e entreprend sous la direction d'une personne possédant une solide expérience en recherche. Par ce travail de Master, l'étudiant-e pourra développer son goût et son aptitude pour la recherche. Il/elle présentera son travail par écrit sous forme d'un texte scientifique et par oral sous forme d'une conférence de 30 minutes. Le travail de Master est évalué par une note allant de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Il est validé si la note de 4 au moins a été obtenue. Un travail de Master jugé insuffisant peut être élaboré une seconde fois sur un autre sujet.

La validation des paquets MSc1 et MSc2 donne droit au titre de **Master of Science en sciences du sport, Université de Fribourg (MSc), option enseignement.**

2.4 Passerelles d'accès aux études du MSc-Sport-E

2.4.1 Procédure d'admission

L'accès aux études de Master en sciences du sport est lié à deux conditions : satisfaire aux conditions d'admission à l'Université – définies dans le *Règlement concernant l'admission à l'Université de Fribourg* – et être en possession d'un Bachelor en sciences du sport de l'Université de Fribourg ou de la Haute Ecole Fédérale de Sport de Macolin ou d'un titre jugé équivalent par la Faculté. La Faculté établit la liste des titres jugés équivalents. Les candidat-es au bénéfice d'un titre cité dans cette liste sont accepté-es automatiquement. Les candidat-es en possession d'un titre qui n'y figure pas déposent un dossier de candidature. Leur acceptation est décidée par la *Commission des requêtes des étudiant-es*, nommée par le Conseil de Faculté. Selon les cas, la Commission peut demander des compléments. S'ils sont limités, l'étudiant-e pourra les satisfaire au cours des semestres d'études de Master. Dans le cas contraire, il ou elle sera admis en voie « pré-Master » et ne pourra commencer ses études que lorsque les conditions fixées auront été satisfaites.

2.4.2 Passerelles standards

Les étudiant-es qui ont acquis 90 ECTS en sport dans d'autres programmes (branches complémentaires BCo-Sport60 et BCo-Sport+30) seront admis au MSc-Sport-E après réussite d'un programme de pré-Master de 20 ECTS.

Annexe : Formation pratique – méthodologique**Tableau de synthèse des unités d'enseignement de master**

L'étudiant-e choisit 10 ECTS parmi les unités d'enseignement ci-dessous.

Si un domaine (par exemple Basketball 1) a déjà été étudié au niveau du Bachelor, il ne peut être repris dans le cadre du Master.

Code	Unité d'enseignement	semestre	heures	ECTS
SM.2202	Ski alpin 2 ³	Cours bloc (sem. 1)		1.5
SM.2205	Tennis ¹	Cours bloc (sem. 26 à 34)		2
SM.2206	Sports de combat ¹	Cours bloc (sem. 26 à 34)		2
SM.2208	Planche à voile, bases ¹	Cours bloc (sem. 26 à 34)		2
SM.2209	Canoë en eaux vives ¹	Cours bloc (sem. 26 à 34)		2
SM.2210	Bases de la navigation en voile ¹	Cours bloc (sem. 26 à 34)		2
SM.2211	Activités estivales de plein air ¹	Cours bloc (sem. 26 à 34)		4
SM.2212	Gymnastique du dos ¹	Cours bloc (sem. 26 à 34)		4
SM.2213	Escalade, "highlights Jura" ¹	Cours bloc (sem. 26 à 34)		2
SM.2214	Nutrition ¹	Cours bloc (sem. 26 à 34)		2
SM.2215	Aviron et voile ¹	Cours bloc (sem. 26 à 34)		2
SM.2216	Entraînement fitness ¹	Cours bloc (sem. 26 à 34)		2
SM.2217	Mountainbike été ²	Cours bloc (sem. 28)		2
SM.2218	Escalade en rocher ²	Cours bloc (sem. 28)		2
SM.2219	La vidéo dans l'enseignement du sport ¹	Cours bloc (sem. 26 à 34)		4
SM.2301	Handball 2 ³	SA	2	1
SM.2302	Gymnastique et danse 2 ³	SA	2	1
SM.2303	Gymnastique et danse 3 ³	SA	2	1
SM.2304	Gymnastique aux agrès 2 ³	SA	2	1
SM.2305	Musculation dorsale et relaxation ³	SA	2	2
SM.2306	Activités physiques d'intensité modérée ³	SA	2	1
SM.2307	Mouvement et musique 3 ³	SA	1	0.5
SM.2308	Plongeon et trampolin ³	SA	2	1
SM.2309	Natation 2 ³	SP	2	1.5
SM.2310	Athlétisme 2 ³	SP	2	1
SM.2311	Basketball 1 ³	SP	2	1
SM.2312	Basketball 2 ³	SP	2	1
SM.2313	Football 2 ³	SP	2	1
SM.2314	Badminton 2 ³	SP	2	1
SM.2315	Volleyball 2 ³	SP	2	1
MS.2316	Management du sport 1 ⁴	SA	2	4

¹ Intégrer dans les semaines de cours de modules en réseau pour toutes les universités suisses

² Intégrer dans la semaine de cours de la Haute école pédagogique de Zurich

³ Unités d'enseignement du programme de Bachelor de Macolin

⁴ Unités d'enseignement du programme de Master en sport d'élite de Macolin